

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 13

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 10 présents et 3 représentés

Date de la convocation du conseil municipal : 7 février 2024

Date d'affichage 7 février 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 février, à 18 h 30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du maire, François DEYSSON.

Présents : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Mélanie LAMOTTE ; Patrick REBEYROL ; Emmanuel CENDRIER ; Franck ÉTANCELIN ; Claude LAZARO ; Antonio TAPADAS ; Carlos VALERO ; Nadia LEFAY**Pouvoirs excusés** : Jean-Paul LENFANT donne pouvoir à Claude LAZARO ; Fabien HERREMAN donne pouvoir à Mélanie LAMOTTE ; Louis de ROYS donne pouvoir à François DEYSSON,**Absents** : /**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.5/2024-132

OBJET : Demande de subvention à l'AESN (agence de l'eau Seine Normandie).**Gestion des eaux pluviales de la future salle Abel BARRAULT et ses abords via l'installation d'un récupérateur d'eau de 5000 litres et de sa surverse, après étude de percolation, via une noue filtrante.****Claude LAZARO, conseiller municipal, explique**

Le 24 mai 1946, la Direction des Monuments Historiques, sous l'égide du Ministère de l'Éducation nationale, recommandait au maire, sous seing du préfet, de réfléchir à la création d'un jardin communal en lieu et place du cimetière suite à sa désaffectation ce qui participerait, dixit, à "la sauvegarde de l'aspect pittoresque des abords de l'église".

Depuis 2015, la commune souhaite réaménager le jardin de la mairie, sis sur l'ancien cimetière, pour créer un espace partagé, intergénérationnel en lien avec la salle annexe (espace famille, jardin de simples, puits de fraîcheur, plantation d'une vigne...).

Longtemps, ce projet s'est révélé impossible à réaliser car trop onéreux dans la mesure où il requerrait, pour la simple mise en accessibilité du site, une somme de 35 K€ H.T. En effet, l'escalier beaucoup trop raide représentait un obstacle dangereux pour les enfants, voire infranchissable pour les personnes âgées.

En 2021, la commune a eu l'opportunité de préempter la parcelle AB287 qu'elle a achetée pour une somme de 6 K€. L'intérêt de cet achat résidait dans le fait que ce terrain situé derrière la salle annexe est situé au même niveau altimétrique que le jardin de la mairie que nous nommerons, comme la salle, Abel BARRAULT. Il suffira d'ouvrir le mur du jardin pour le relier, via cette parcelle AB287, au chemin des Sablons. Il conviendra d'y prévoir un stationnement adapté aux personnes en situation de handicap.

Enfin, au vu du réchauffement climatique, il est indispensable de nous permettre d'arroser nos plantations lorsque notre commune, située dans le bassin de l'Orvanne, est touchée par un arrêté sécheresse. Dans ce but :

- Nous prévoyons d'installer un récupérateur d'eaux de pluie que nous enterrerons au droit du pignon de la salle annexe après modification de la pente des nouvelles gouttières adaptées.
- Nous gérerons la surverse de cette citerne via une noue filtrante, l'étude de percolation de type PORCHET effectué par le cabinet ROC&EAU ayant conclu à un très bon niveau d'infiltration.

En résumé, le projet que nous présentons à l'AESN comprend les actions suivantes :

- Étude de perméabilité via plusieurs tests de percolations sur la zone prévue pour la noue filtrante : **400,00 € H.T**
- Démontage d'une ancienne cuve à fuel, installation, en lieu et place, d'une cuve de récupération d'eau de 5000 l, gestion de la surverse via une noue filtrante de 200 m² **12 800,22 € H.T**

Claude LAZARO précise

- Le montant total cumulé s'élève à 13 200,22 € H.T ;
- Le montant de la subvention sollicitée en 2024 est de 13 200,22 * 80% = 10 560,18 € ;
- Le solde de l'opération "Réhabilitation de la salle annexe Abel BARRAULT et de ses abords" sera pris en charge sur les fonds propres de la mairie.

Claude LAZARO propose de

- Solliciter une aide de l'AESN 2024 à hauteur de 80% du montant H.T de 13200.22 H.T soit 10 560.18 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, le maire à solliciter une subvention auprès de l'AESN (gestion des eaux pluviales par récupérateur d'eau et gestion de la surverse par noue filtrante), à hauteur de 80% du devis et de l'étude dont les montants cumulés HT s'élèvent à 13 200.22 € H.T € soit 10 560,18 €.

Le conseil municipal s'engage à prendre le solde en charge sur ses fonds propres et à inscrire les fonds nécessaires sur le B.P 2024 et à engager les travaux, en 2024, après réception de la notification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 28 février 2024, le maire, François DEYSSON

Acte rendu exécutoire après publication, le 29 février 2024

